



Résidence Autonomie Le Ronquet

COMITE TECHNIQUE

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2021

LES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE DE LA VILLE, DU CCAS DE SORGUES ET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LE RONQUET SONT LES SUIVANTS :

Représentants de la collectivité	Représentants du personnel
Membres Titulaires	Membres Titulaires
M. Thierry LAGNEAU	M. Christophe DOLADILLE
Mme Sylviane FERRARO	M. Christian CHEVALIER
Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ	Mme Mélanie PATTI
M. Bertrand COMBES	Mme Marie Ange CHEVALIER
Membres Suppléants	Membres Suppléants
M. Stéphane GARCIA	Mme Estelle DUCHENE
M. Christian SAMBUCHI	
Mme Laetitia LUDWIG	Mme Virginie XICLUNA
Mme Nicole TOVAGLIARI	M. François MASVIDAL

Le Comité Technique s'est réuni en séance ordinaire le 8 octobre 2021. Assistaient à la séance :

Représentants de la Collectivité

Titulaires et suppléants : M. Thierry LAGNEAU, Mme Sylviane FERRARO, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Bertrand COMBES, Mme Nicole TOVAGLIARI,

Représentants du Personnel

Titulaires et suppléants : M. Christophe DOLADILLE, Mme Estelle DUCHENE, Mme Mélanie PATTI,
Absents excusés : M. Christian CHEVALIER, Mme Virginie XICLUNA, Mme Marie Ange CHEVALIER
Absent : M. François MASVIDAL

Nomination des secrétaires :

Titulaire : Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ
Adjoint : M. Christophe DOLADILLE

M. le Maire procède à la vérification du quorum à 9h10 : **Quorum atteint**

M. le Maire aborde les questions à l'ordre du jour :

- Validation du procès verbal du précédent comité technique

Suite au départ d'un agent représentant suppléant du personnel, nous avons proposé le poste à :
Mme TEMPORAL : elle a refusé le rôle de représentant suppléant au CT – CHSCT.
M. CALIENDO ne fait plus parti du syndicat UNSA et estime que sa présence n'est plus justifiée.
M. GIBERT ne fait également plus parti du syndicat UNSA.
(Ces 2 agents conservent toutefois leur qualité de représentant malgré leur démission).
Mme VANTRIMPONT : en attente de sa décision.

Pour mémoire la réglementation en la matière :

Le remplacement par liste s'applique en cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, du siège d'un représentant titulaire ou suppléant.

En cas de vacance du siège d'un représentant titulaire du personnel, le siège est attribué à un représentant suppléant de la même liste.

En cas de vacance du siège d'un représentant suppléant du personnel, le siège est attribué au premier candidat non élu de la même liste.

Lorsque la liste des candidats ne comporte plus aucun nom, et que le remplacement par liste ne permet plus de pourvoir aux sièges vacants, le remplacement s'effectue par tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité.

Christophe DOLADILLE soulève que des élections des représentants du personnel vont avoir lieu le 8 décembre 2022, et qu'il n'est donc pas urgent de remplacer ce représentant.

Nicole TOVAGLIARI précise que la réglementation prévoit de remplacer tous les représentants ayant démissionné. Elle propose de procéder au tirage au sort des représentants manquant après le départ prochain de Christian CHEVALIER.

Vote : Avis favorable des membres à l'unanimité.

- **Entretien professionnel**

Les membres ont été destinataires du nouvel imprimé entretien professionnel.

Conformément aux souhaits du groupe de travail qui a mis en place la nouvelle fiche d'entretien professionnel, certaines rubriques ont été modifiées :

Ont été précisés ou modifiés :

la qualité statutaire : titulaire, stagiaire ou non titulaire

l'agent au lieu de l'agent évalué

durée hebdomadaire : TC, TNC et %

supérieur hiérarchique direct n+1 au lieu d'évaluateur

bilan de l'année écoulé la mention « actions en faveur du bien être du service au sein de l'équipe » constitue un paragraphe à part entière.

Rajout « observations » après chaque ensemble de critères.

Conditions de réussite : suppression de l'action en faveur du bien être du service au sein de l'équipe car doublon.

Formations sollicitées par l'évalué : rajout en lien avec le poste.

Cette nouvelle version est présentée ce jour aux représentants pour une mise en œuvre pour la campagne d'évaluation de 2022.

Vote : Avis favorable des membres à l'unanimité.

- **Augmentation du taux de cotisation de l'assurance ALLIANZ (prévoyance Collecteam) au 1^{er} janvier 2022 :**

Pour mémoire le contrat avec l'assurance ALLIANZ (gestionnaire Collecteam) avait été effectif en avril 2019. Jusqu'au 1/01/2022, le taux de cotisation ne pouvait pas évoluer (cf le contrat). L'assurance au regard des résultats (liés au nombre d'arrêts) a décidé d'augmenter le taux à compter du 1/01/2022. Une information a été transmise aux agents concernés qui peuvent s'ils le souhaitent, dénoncer le contrat à titre individuel avant le 31/10/2021.

Pour rappel également les représentants du personnel avaient préféré la convention de participation (et non la labellisation) pour ce type de contrat. Une participation de l'employeur est prévue (16 €) pour les agents souscrivant à ce contrat.

Les membres ont été destinataires du courrier adressé aux agents concernant l'augmentation du taux de cotisation de l'assurance ALLIANZ (prévoyance Collecteam) au 1^{er} janvier 2022.

Christophe DOLADILLE indique qu'à compter de 2025 une participation de la collectivité sera obligatoire.

Il précise qu'il faut supporter cette dépense qui représente plus ou moins 200€ par an et par agent. Le syndicat UNSA a fait des démarches auprès d'autres assurances pour comparer les prix. Il reconnaît que notre assurance est bien placée.

Il souhaite un geste de la collectivité car il explique qu'au bout de 3 mois d'arrêt maladie, l'agent passe à demi traitement et s'il n'a pas l'assurance se greffent des problèmes financiers.

Monsieur le Maire précise qu'une revalorisation de la participation n'était pas prévue, une réponse sera donnée ultérieurement.

Christophe DOLADILLE ajoute que pour les bas salaires c'est compliqué et ça n'encourage pas l'agent à prendre une assurance.

Sylviane FERRARO insiste sur le fait qu'il faut inciter les agents à prendre une assurance pour le maintien de salaire afin qu'ils n'aient pas de problèmes financiers en cas de long arrêt maladie.

Christophe DOLADILLE confirme qu'une participation de la collectivité au prorata de l'augmentation de l'assurance pourrait passer de 16 à 19€.

Vote :

Syndicat UNSA : Abstention.

QUESTIONS DU SYNDICAT UNSA :

- Loi sur la transformation de la FPT :

A la suite de la mise en place des 1607 heures dans notre collectivité, l'UNSA a demandé par courrier en date du 22 mars 2021 à M. Le Maire que soit instauré un aménagement et une réduction de travail (ARTT) pour les cadres d'emplois qui appellent à des sujétions particulières liées à la nature de leurs missions.

Nous n'avons à ce jour aucune réponse de la collectivité.

M. Le Président lors du précédent CT du 4 juin 2021 s'est engagé à nous apporter une réponse au prochain CT du 8 octobre 2021.

Monsieur Le Maire tient à remercier le syndicat pour l'attitude responsable, le climat apaisé et la position respectable lors de l'étude des 1607 heures.

S'il n'y avait pas eu d'accords, la collectivité aurait pu l'imposer car c'est une décision nationale.

Concernant la demande des représentants, la réflexion est toujours en cours.

- Police Municipale :

Devant les situations conflictuelles de plus en plus nombreuses, les agents de la police souhaiteraient être équipés de caméras-piétons dans le cadre législatif de leurs missions.

La caméra-piéton est un dispositif dissuasif, qui apaise les échanges lors des interventions.

L'UNSA propose que dans un premier temps les agents à la journée qui interviennent en premier lieu en soient équipés.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas convaincu de l'efficacité de ce dispositif mais n'écarte rien.

Christophe DOLADILLE informe qu'un rapport national précise qu'il y a un pouvoir dissuasif à porter des caméras.

Monsieur le Maire souhaite attendre car le Département du Vaucluse doit mettre en place auprès des collectivités des aides pour la sécurité. Il veut connaître la pertinence de la demande. Les pompiers testent actuellement les caméras dans des quartiers les plus urbains, une étude doit être menée pour vérifier l'intérêt de la démarche.

Christophe DOLADILLE comprend l'aspect financier mais précise que c'est une attente des policiers.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il veut savoir avant tout sur quoi va porter les aides du Département. S'il y a dotation de caméras, il est préférable d'attendre.

La séance est levée à 9h25

Fait à Sorgues, le 8 octobre 2021

La Secrétaire,
Pascale CHUDZIKIEWICZ

Le Secrétaire Adjoint
Christophe DOLADILLE

Le Président
Thierry LAGNEAU

